

Nous pouvons donc affirmer :

Qu'il faudra cultiver plus de 133,000 arpents en betteraves pour approvisionner les 40 sucreries.

Cela représente pour les cultivateurs

[c] Un produit brut annuel de \$6,399,360 à raison de \$48.00 l'arpent.

[d] Un bénéfice net annuel de 2,399,760 do 18.00 do

Sans compter la valeur des résidus laissés sur le sol ou consommés à l'étable : feuilles et collets.

Sans compter l'amélioration des terres, l'augmentation forcée des récoltes suivantes, etc., etc.

Et, si l'on admet que chaque cultivateur fasse en moyenne cinq arpents de betteraves, on voit que :

[e] 26,660 familles de cultivateurs bénéficieront de cette culture.

(f) *Augmentation du prix de la propriété foncière.*

Ici nous ne pouvons pas donner une évaluation en chiffre. Nous rappellerons seulement que la culture de la betterave en Europe a donné partout une énorme plus-value—que le ministre M. Meline évaluait à trois cents pour cent en France—à la propriété foncière. Aux Etats-Unis, partout où l'industrie a été établie pendant plusieurs années, le prix des terrains, à plusieurs milles de rayon, a doublé, triplé ou quadruplé. Il n'y a pas d'exception à cette règle, et il n'y a aucune raison pour que le même fait ne se reproduise pas au Canada.

(g) *Dépenses aux usines. Coût de la construction.*

Chaque sucrerie, fonds de roulement déduit, doit coûter \$350,000 de construction.

Il faudra donc dépenser \$14,000,000 pour les 40 usines, et sur ce montant, y compris les droits, huit millions de dollars resteront dans le pays.
